



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 70
- présents suppléants : 3
- procurations : 8
- votants : 81
- suffrages exprimés : 81
- abstentions : 0
- pour : 81
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/077

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES. Madame Sylvie ORTEGA a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mathieu CONSTANZA, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Frédérique BERNIGOLE, Francis ESCUDE, William COCHET, Viviane BARBAZAN, Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Pierre DUBARRY, José DUFRECHOU suppléant de Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISITTO suppléant de Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Colette SARRAT suppléante de Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Alain DASQUE, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christine MAS, Christophe CAILLEAUX, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Yves PÉRÉ, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Isabelle FOUQUET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Maryvonne HEGUY à Karine MEDOUS, Philippe SOLANS à Philippe SOLAZ, Véronique CABANAC à Joëlle ABADIE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Mathilde LACRAMPE à Stéphanie DUVIEILH et Patrick DA SILVA à Pierre DE MACEDO.

Absent excusé : Serge SOHIER

Objet : Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Neste et rivières de Gascogne

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L2121-21

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Neste et rivières de Gascogne couvre 7900 km², concerne 6 départements (Gers, Hautes Pyrénées, Lot et Garonne, Haute Garonne, Tarn et Garonne, Landes), deux régions Occitanie et Nouvelle aquitaine, 33 EPCI à fiscalité propre, pour une population totale 270 000 habitants.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260429-2026-077-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Une commission locale de l'eau associe un collège d'Etat (14 sièges), un collège d'usagers (29 sièges) et un collège de collectivités (48 sièges).

La CCPL est invitée à désigner 1 représentant.

Considérant la candidature exprimée par Madame Christine MAS ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité et en application des dispositions du CGCT, de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret,

Considérant les résultats du vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après avoir voté (81 pour)

DECIDE

- De désigner Madame Christine MAS en qualité de représentante de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan au sein de la CLE du SAGE Neste rivières de Gascogne.

Le Président
Laurent LAGES



La secrétaire de séance
Sylvie ORTEGA



Publiée le 12 MAI 2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260429-2026-077-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026